AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER

Filière : Gestion des Entreprises | Option : Comptabilité et Finance (OFPPT/CMFP/Mme MALKI)

PARTIE 1 : FONDEMENTS ET PLANIFICATION DE L'AUDIT COMPTABLE

1. Cadre Conceptuel et Définitions Officielles

- **Selon l'Ordre des Experts-Comptables (OEC) du Maroc :** L'audit est un examen critique réalisé par un professionnel compétent et indépendant. Son but est d'exprimer une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes.

- **Régularité :** Conformité aux règles de la législation marocaine et aux principes fondamentaux du Code Général de Normalisation Comptable (CGNC).
- **Sincérité :** Application de bonne foi des règles et des procédures comptables en fonction de la connaissance que les responsables des comptes ont de la réalité de l'entreprise.
- **Image fidèle :** Choix des méthodes d'évaluation, de calcul et de présentation les plus aptes à refléter fidèlement la situation économique réelle de l'entité.
- **Selon l'IFAC (Fédération Internationale des Comptables) :** L'objectif premier de l'audit est d'augmenter le niveau de confiance que les états financiers inspirent aux utilisateurs visés.
- **La notion d'Assurance Élevée mais non Absolue :** L'auditeur ne peut jamais fournir une garantie de 100%. Cela s'exp lique par l'utilisation de la technique des sondages, les limites inhérentes au contrôle interne, le recours incontournable au jugement professionnel pour les estimations, et le fait que la majorité des preuves guident vers des déductions plutôt que des convictions absolues.

2. Cartographie des Disciplines de Contrôle

A. Audit vs Contrôle de Gestion

Le contrôleur de gestion exerce une mission permanente et répétitive axée sur les indicateurs financiers, les calculs de coûts et les budgets. À l'inverse, l'auditeur intervient de manière périodique pour analyser la robustesse des processus de gestion et s'assurer que les données d'exploitation fournies sont fiables.

B. Audit vs Inspection

L'inspection a un caractère purement coercitif et répressif. Son but est d'identifier **les fraudes** ou non-respects des règles **pour sanctionner**. L'audit, quant à lui, est préventif et collaboratif : il vise à déceler les dysfonctionnements dans le but d'y apporter des solutions constructives.

C. Audit Interne vs Audit Externe

L'audit interne est réalisé par un salarié de l'entité au profit exclusif de sa direction. L'audit externe est délégué à un professionnel indépendant (Commissaire aux Comptes ou auditeur contractuel) pour délivrer une certification de confiance destinée aux tiers (actionnaires, banques, État).

Personnes concernées par les états financiers de l'entreprise

Les dirigeants ont besoin d'informations fiables pour gérer au mieux l'entreprise.	Les associés qui de plus en plus éloignés de la conduite des affaires, sont désireux d'être rassurés par des comptes sincères.	Les salariés, de plus en plus préoccupés des problèmes de la Gestion et des résultats	Les tiers qui traitent avec l'entreprise et s'intéressent à son état de santé

Les comptes annuels d'une entité sont le reflet de son activité et le résultat du processus général de traitement de l'information qu'elle utilise. Ce processus traite des données de nature différente, à titre d'exemple :

Nature de données	Explication	Exemple
Les données répétitives	c'est à dire celles qui résultent des opérations de routines et qui sont générées régulièrement par le système	facture d'achat, de vente salaires, règlement d'eau, d'électricité, facture de téléphone, loyer
Les données ponctuelles	c'est à dire celles qui sont complémentaires des données précédentes mais qui sont saisies ponctuellement	Inventaire physique de fin d'exercice
Les données exceptionnelles	c'est à dire celles qui ne résultent pas de l'exploitation normale de l'entité.	Décision de réévaluation, fusion, augmentation de capital, etc.

	Objectif	Réalisation
Audit financier	Opinionsur les états financiers.	Externe.
Audit opérationnel	Apprécier les performances des fonctions de l'entreprise.	Interne ou externe.

RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS DOMAINES D'AUDIT

Les types d'audit par domaine d'intervention :

a) **L'audit de gestion :** C'est l'audit le plus connu du grand public, compte tenu des révélations qu'il dégage. L'audit de la gestion a pour objectif soit d'apporter les preuves d'une fraude, d'une malversation ou d'un gâchis, soit de porter un jugement critique sur une opération de gestion ou les performances d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il prend une connotation d'inspection et de vérification.

Exemple :

- Vérification des achats effectués ;
- Contrôle des factures, des bons de commandes,
- Contrôle des prix facturés par les fournisseurs, des quantités reçues et celles facturées ;
- Inspection de finance ;
- Audit de la cour des comptes ;
- Audit des agences bancaires ;
- Audit de gestion d'une filiale décrété par une société mère, etc.

b) **L'audit opérationnel :** C'est l'intervention dans l'entreprise sous la forme d'un projet, de spécialistes utilisant des techniques et des méthodes spécifiques, ayant pour objectifs :

- D'établir les possibilités d'amélioration du fonctionnement et de l'utilisation des moyens, à partir d'un diagnostic initial autour duquel le plus large consensus est obtenu.
- De créer au sein de l'entreprise une dynamique de progrès selon les axes d'amélioration arrêtés.

Exemple :

- Remise en cause de la procédure des ventes ;
- Accord des réductions ;
- Proposition d'une procédure d'achats, etc.

Il est également un examen des instruments dont dispose la direction d'une entreprise pour le contrôle de la bonne exécution des instructions et directives, il est donc pour objectif de s'assurer ;

- Que les organisations sont efficaces.
- Que les instructions de la direction sont appliquées.
- Que les procédures mises en place comportent les sécurités suffisantes.
- Que les informations fournies à la direction sont sincères.
- Que les opérations réalisées sont régulières.

L’audit opérationnel touche donc plusieurs domaines, à savoir, l’audit fiscal, l’audit juridique, l’audit social, l’audit stratégique, l’audit technique, l’audit informatique, L’audit organisationnel…

c) **L’audit financier :** Il vérifie le respect des règles et principes comptables tels qu'ils résultent de la loi comptable et des orientations des organismes à compétence nationale (conseil national de l'ordre des experts).

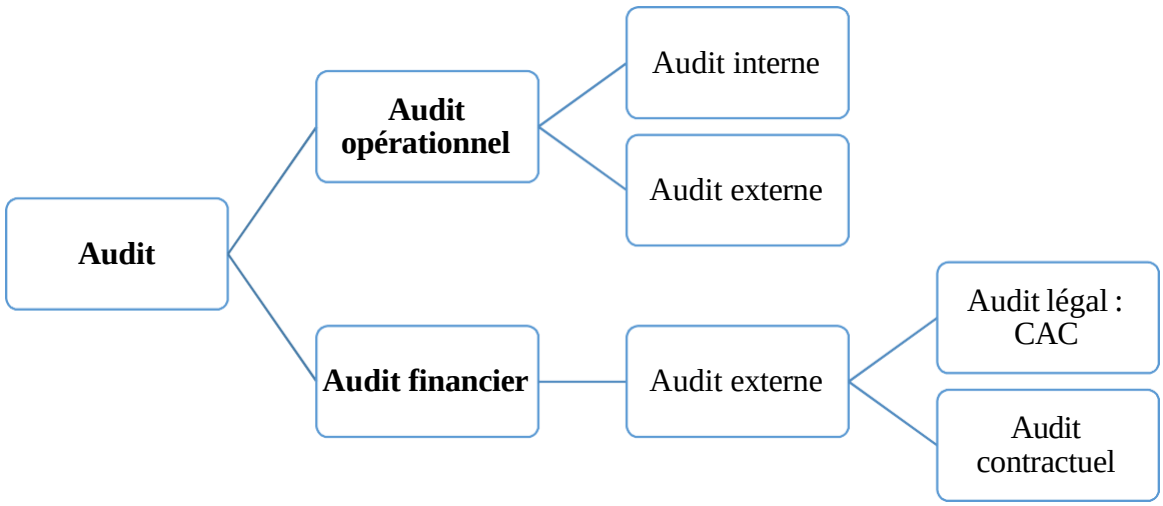
Il intéresse les actions ayant une incidence sur la préservation du patrimoine, sur les saisies et traitements comptables ainsi que sur l'information financière publiée par l'entreprise.

L’’audit financier correspond soit à une mission contractuelle confiée à un professionnel et portant sur la révision comptable, soit à une mission légale conduite par un commissaire aux comptes.

Exemple :

- Contrôle des règles d’évaluation et d’imputation des opérations comptables ;
- Contrôle de séquentialité des ventes ;
- Contrôle du chiffre d’affaires ;
- Contrôle de la caisse

Le schéma suivant donne un aperçu général sur les domaines d’interventions d’Audit :



En effet, les normes d'audit apportent des éclaircissements quant aux types d'audits financiers, dont on peut citer :

- ***Audit légal ou contractuel :*** une mission d'audit des états de synthèse a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états de synthèse ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié et qu'ils traduisent d'une manière régulière et sincère, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et le flux de sa trésorerie. Pour ce faire, l'auditeur met en œuvre un référentiel de travail à même de lui permettre de rassembler des éléments probants nécessaires pour tirer des conclusions sur lesquelles se fonde son opinion.

- **Mission d'examen limité *:*** elle comporte l'application de techniques et de procédures d'audit, ainsi que la collecte d'éléments probants, en règle générale, il n'inclut pas l'évaluation des systèmes comptables et de contrôle interne, le contrôle des comptes et des réponses aux demandes de renseignements sur la base d'éléments corroborant recueillis grâce à des inspections, observations, confirmations et calculs, qui sont en général des procédures appliquées lors d'un audit.

- ***Mission d'examen sur la base des procédures convenues* :** un auditeur met en œuvre des procédures d'audit définies d'un commun accord entre l'auditeur, l'entité et tous les tiers concernés pour communiquer les constatations résultant de ses travaux. Les destinataires du rapport tirent eux-mêmes les conclusions des travaux de l'auditeur. Ce rapport s'adresse exclusivement aux parties qui ont convenu des procédures à mettre en œuvre, car des tiers, ignorant les raisons qui motivent ces procédures, risqueraient de mal interpréter les résultats.
- ***Mission de compilation :*** Le Professionnel utilise ses compétences de comptable, et non celles d'auditeur, en vue de recueillir, classer et faire la synthèse d'informations financières. Ceci le conduit d'ordinaire à faire la synthèse d'informations détaillées sous une forme compréhensible et exploitable sans être tenu par l'obligation de contrôler les déclarations sur lesquelles s'appuient ces informations. Les procédures appliquées ne sont pas conçues et n'ont pas pour but de permettre au Professionnel de fournir une assurance sur ces informations financières. Toutefois, les utilisateurs de ces informations tirent parti de l'intervention d'un professionnel qui a apporté ses compétences et le soin nécessaire à leur élaboration.